

Charte des pôles facultaires

Consultation auprès des comités de pilotage du PN et PEC en janvier 2022
Pré-validation par le Décanat le 24 mars 2022
Consultation auprès du Conseil de Faculté le 31 mars 2022
Validation par le Décanat le 7 avril 2022

cette charte a pour but d'asseoir la reconnaissance institutionnelle des pôles facultaires.

Savoirs, interdisciplinarité et excellence collective

Les pôles facultaires fédèrent et renforcent la mise en commun de compétences et de connaissances pour faire face à des **enjeux sociétaux complexes**.

Les pôles facultaires cultivent les savoirs et leur **synergie interdisciplinaire** en jouant le rôle de catalyseur de projets transverses et facilitateurs de réseaux de collaboration.

Les pôles facultaires nourrissent l'**excellence collective** pour assurer la haute qualité des activités d'enseignement, de recherche, de formation continue et d'expertise.

Les pôles facultaires soutiennent **la relève et la carrière académique** en offrant de la visibilité et des opportunités de collaboration sur des problématiques scientifiques pionnières.

Engagement, responsabilité et appartenance

Les pôles facultaires s'inscrivent dans la raison d'être et la **cohésion scientifique et institutionnelle** de la FDCA au sein de l'écosystème UNIL et à l'extérieur de celle-ci.

Les pôles facultaires reposent sur une **gouvernance collégiale fondée sur l'autonomie**, incarnée par une ou un référent.e et **représentative** des trois composantes de la FDCA (i.e. Comité de pilotage).

Les pôles facultaires prennent la forme de réseaux de collaboration (i.e. entité fonctionnelle et non pas structurelle) menés selon une **dynamique ascendante** à l'initiative exclusive de leurs membres.

Les pôles facultaires accueillent les **membres de tout statut académique** de la communauté FDCA ainsi que les chercheur.e-s affilié.e-s à d'autres facultés actif-ve-s dans les domaines scientifiques concernés.

Ouverture, transparence et partage

Les pôles facultaires sont au service de la science et de la société et en ce sens participent activement au **dialogue avec la cité**.

Les pôles facultaires contribuent à l'**ancrage local, régional, national et international** de la FDCA et de l'UNIL.

Les pôles facultaires développent des **coopérations internes et externes** avec des partenaires académiques, les collectivités publiques et la société civile.

Les pôles facultaires promeuvent la **valorisation** et la **visibilité** des travaux interdisciplinaires de la Faculté au travers d'actions de communication (y.c. de médiation scientifique).